École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

Les objectifs

Cette formation s'articule autour de 5 journées de formation en vidéos et présente plusieurs objectifs :

- ✓ Comprendre et savoir expliquer les bases de l'ethnomédecine.
- ✓ Comprendre les principes des grands courants de médecines traditionnelles.
- ✓ Comprendre les peuples autochtones et leurs approches de la santé.
- ✓ Connaitre les bases de l'anthropologie de la santé.
- ✓ Comprendre l'utilité et la complémentarité des éléments des systèmes traditionnels avec les pratiques des soignants et thérapeutes.

La formation est complémentaire aux études de naturopathie, de massages, phyto-aromathérapie ou réflexologie ; elle est une étape utile pour participer à des missions humanitaires.
Ce cours interactif sur les peuples autochtones (ou racines ou premiers ou ancestraux) indique pour chaque tradition médicale écrite (savante) ou à transmission orale, les applications concrètes, et les conseils thérapeutiques utiles pour notre temps de bascule.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : 5 jours de vidéos avec polycopiés en autonomie sur notre plateforme pédagogique, **représentant 35h de vidéos enregistrées**, consultables 7j/7, 24h/24.

  Webinaire en direct avec Christian BUSSER (synthèses et réponses aux questions)

  - **Vendredi 03 juillet 2026** de 18h30 à 19h30
  - **Vendredi 11 décembre 2026** de 18h30 à 19h30

    Ces deux sessions seront enregistrées, puis disponibles en Replay

- Durée de la formation :
  37h de formation sur 2 jours (équivalent de 35 heures en autonomie, et 2 heures en direct en distanciel)

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes.

Outils pédagogiques

En fonction de votre formation l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile, avant le début de la session de formation, pour que vous puissiez suivre votre formation, dans des conditions se rapprochant au maximum du présentiel.
Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

https://www.plantasantecours.com/

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au «présentiel en direct ».

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.
En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formateur et rédacteur

Christian BUSSER (intervenant permanent), Dr en pharmacie et en ethnologie, membre du CA de la société française d'ethnopharmacologie, ancien chargé de cours d'ethnomédecine en Faculté de médecine de Paris, d'ethnologie à Strasbourg, ancien directeur du séminaire d'ethnomédecine à l'institut d'ethnologie de Strasbourg, a réalisé de nombreuses enquêtes auprès de peuples racines.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

Progression pédagogique de la formation

Cette formation est découpée en 5 journées de formation, permettant d'aborder les bases de l'ethnomédecine, l'anthropologie et l'approche ethnosociologique, ainsi que les données de base en ethnomédecine et ethnopharmacologie.

Jour 1 :
L'ethnomédecine : une jeune discipline et son histoire

1. Autour d'une définition.
2. La reformulation moderne d'une démarche ancienne.
3. Une science interdisciplinaire.
4. Méthodes de recherche interdisciplinaires ou de la coopération à l'interdisciplinarité.
5. Les raisons du nouvel intérêt envers les savoirs et usages vernaculaires.

Jour 2 :
L'ethnomédecine : ses branches, ses méthodes dont l'ethnobotanique et l'ethnopharmacologie, l'anthropologie de la santé

1. Histoire de l'anthropologie de la maladie et regards de l'ethnologie sur la médecine.
2. L'histoire : réseaux d'influences et transmission des savoirs médicaux entre civilisations : savoir montrer le caractère indispensable des comparaisons interculturelles (médecine touareg ou maure par exemple).
3. Ethnobotanique et ethnopharmacologie.
4. Les méthodes de terrain.
5. Exploitation des données.

Jour 3 :
Médecine traditionnelle et médecine populaire en Europe

1. Définitions.
2. Les grandes étapes de la médecine en Europe : Antiquité, Moyen-Âge européen et dans l'espace de la médecine gréco-arabe et persane, temps modernes.
3. Sources des savoirs traditionnels en Europe et modes de transmission.
4. Influence de la médecine savante.
5. Influence de la sorcellerie et des pratiques magiques.

Jour 4 :

Médecine populaire dans les Vosges : une thérapeutique populaire européenne exemplaire ; représentations et théories

1. Les trois principales théories de la connaissance des remèdes (hors techniques chamaniques étudiées ailleurs) : la théorie des essais et des erreurs ; la théorie des signatures ; l'observation des animaux.
2. L'apport de la linguistique dans la connaissance de la maladie et des remèdes.
3. Cosmogonie populaire et médecine populaire : transferts du celtisme au christianisme dans les campagnes.
4. Structures corporelles.
5. Représentations des fonctions vitales.
6. Les conceptions de la maladie.

Jour 5 :

Médecine populaire en Europe et dans le monde : pratiques actuelles ; les pratiques et enseignements des peuples autochtones actuellement

1. Les thérapeutes traditionnels : rebouteux, herboristes, sorciers, magnétiseurs, guérisseurs par le secret…
2. Remèdes tirés des trois règnes.
3. Influence des religions européennes, et des religiosités sur la thérapeutique populaire.
4. Les thérapies manuelles (chiropraxie, ostéopathie, massages divers).
5. Les nouvelles thérapies : à base de plantes, les traitements du psychisme, dérivés de l'homéopathie, autres médecines alternatives reliées à l'invisible ou à des données ésotériques (acupuncture, kinésiologie, médecines des chakras…), risques de dérives.
6. La réception des thérapies complémentaires en France, dans la Communauté européenne, dans les pays latins et germanophones. Evolution politique, des mentalités, des croyances.
7. Les pratiques et enseignements des peuples autochtones actuellement.

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)
Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des connaissances théoriques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)

Evaluations orales durant la formation.

Appréciation des résultats : Certificat

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.

La législation actuelle permet au public de faire état de son certificat en ethnomédecine, à condition de ne conseiller que des plantes et produits autorisés en France, de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Note : La validation du cursus complet en 3 niveaux est faite par des mises en situation professionnelle et un mémoire menant au Certificat d'ethnomédecine permettant d'élargir toute pratique de médecine conventionnelle ou de conseils de médecine traditionnelle, non conventionnelle.

Approfondissement consécutif à la formation

La formation complète d'ethnomédecine est certifiante après avoir effectué 3 modules d'apprentissage successifs incluant :

✓ Le présent Module I sur 5 jours
Les bases de l'ethnomédecine, l'anthropologie et l'approche ethnosociologique.

✓ Module II sur 7 jours
Formation sur les préparations de plantes, nécessaires pour une intervention auprès des peuples autochtones et de leurs « médecins soignants aux pieds nus ». 3 jours + 1 journée facultative à l'écomusée pour visite de la pharmacie d'autrefois, et l'évolution des croyances populaires : voir catalogue des formations de l'Ecole Plantasanté sous « Préparations à base de plantes ».

Participation à la formation **Signatures des plantes, niveaux I et II** de l'Ecole Plantasanté incluant parmi les 3 méthodes de connaissance des propriétés des plantes, particulièrement la méthode de lecture des signes dans les plantes, appelée par les peuples autochtones « communication avec l'esprit des plantes ». Cette méthode est particulièrement étudiée par les grands laboratoires pharmaceutiques à la recherche de nouveaux médicaments. Voir catalogue des formations de l'Ecole Plantasanté sous « Signatures des plantes, niveaux I et II », sur 2 fois 2 jours.

✓ Module III sur 10 jours minimum
10 jours complémentaires de formation à choisir parmi de nombreuses options d'ethnomédecine et d'anthropologie de la santé avec divers formateurs spécialisés. Ce cours interactif sur les pratiques des peuples autochtones (ou racines ou premiers ou ancestraux) indique pour chaque tradition médicale écrite (savante) ou à transmission orale, leurs applications concrètes, leurs conseils thérapeutiques pour notre temps de bascule. Nous ferons ressortir l'utilité et la complémentarité de certains éléments avec nos pratiques actuelles.

Par exemple la roue amérindienne de la médecine nous donne des clés physiologiques et sur notre fonctionnement émotionnel permettant au thérapeute de mieux comprendre le déroulement de la vie, de dysfonctionnements dans le corps et l'âme en lien avec les 4 éléments de la tradition hippocratique.
Approches spécifiques dans le sens de ce qu'un professionnel de la santé ou thérapeute peut associer à sa propre pratique. Par exemple si je suis je suis naturopathe, cette formation me donne les clés de ce que peut m'apporter une première approche de la médecine tibétaine dans ma propre pratique.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation :
400.00 € net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « Convention de Formation Professionnelle » :
Le tarif conventionnel est de 700.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).
Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :
Formation Ethnomédecine Niveau I 2026 financée par :

Nom – Prénom :_ _ _ _

École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

Devis de la formation Ethnomédecine Niveau I 2026

Vendredi 03 juillet 2026 de 18h30 à 19h30
Vendredi 11 décembre 2026 de 18h30 à 19h30

Soit 37h de formation (équivalent de 35 heures en autonomie, et 2 heures en direct en distanciel).

Tarif : 400.00 € net de taxe

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
  ECOLE PLANTASANTE
  2A rue du Mal Koenig
  67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

❑ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « *Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur* », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 400 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).